



CHALLENGE NAUTIQUE DE PALAVAS 2026 - 2027



Instructions de Course - Surprises et Habitables

Grade 5A, 5B

Autorité organisatrice :

Le CERCLE NAUTIQUE DE PALAVAS
Bd Maréchal Foch - 34250 PALAVAS LES FLOTS
Tél : 04 67 98 67 38 - E-mail : cn.palavas@orange.fr
Site internet : www.cercle-nautique-palavas.com

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. RÈGLES APPLICABLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans l'Avis de Course.
- 1.2 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants, participantes, accompagnateurs ou accompagnatrices. Un concurrent, une concurrente, un accompagnateur ou une accompagnatrice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 **Les instructions de course ci-dessous s'appliquent aux régates CNP1, 3, 4, 5, 6, 8 et 9.**
Pour les régates CNP2, 7 et 10, seules les IC du Trophée Baie de Camargue Sailing 2026-2027 sont à prendre en compte à l'exception du classement qui sera recalculé pour le général du challenge (voir chapitre 18).
- 2.2 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 1 heure avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est au Cercle Nautique de Palavas.
- 3.2 Le PC course est situé au Cercle Nautique de Palavas, téléphone 04 67 98 67 38 / email : cn.palavas@orange.fr.
- 3.3 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal **VHF 77** sauf considération particulière indiquée au plus tard lors du briefing.

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1 [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé devant le Cercle Nautique.

- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Les courses sont prévues selon le programme suivant :

CNP1 : 13 septembre 2026	CNP6 : 24 janvier 2027
CNP2 / TB1 : 08 novembre 2026	CNP7 / TB2 : 07 février 2027
CNP3 : 22 novembre 2026	CNP8 : 21 février 2027
CNP4 : 6 décembre 2026	CNP9 : 07 mars 2027
CNP5: 10 janvier 2027	CNP10 / TB3 : 11 mars 2027

- 6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est **10h00**.
- 6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les flammes de classe pour les régates CNP1, 3, 4, 5, 6, 8 et 9 sont les suivants :

Rose pour les croiseurs, **blanc** pour les courses croisières (**Rond blanc : obligatoire pour les bateaux des groupes OSIRIS Habitable < ou = à 18**),
Pavillon de classe pour les Surprises.

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits en **Annexe parcours**, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le Comité de Course indiquera le parcours à effectuer et le cap approximatif du premier bord du parcours.
- 9.3 Les parcours seront de type : côtiers ou construits.
- 9.4 Pour les parcours côtiers, au plus tard au signal d'avertissement, le Comité de Course enverra le pavillon « D », si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).
- 9.5 **Pointage officiel à une marque :**
Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en annexe 3 (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en annexe 4 - Pointage officiel à une marque.
- 9.5 Le parcours pourra être réduit à toutes marques à contourner, précisées en **annexe PARCOURS**.

10. MARQUES

Les marques de départ, de parcours sont de couleur jaune, celle de changement de parcours ou de bouée de dégagement est de couleur rouge et celle d'arrivée type crayon de couleur jaune.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **annexe ZONES DE COURSE**.

12. LE DEPART

- 12.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours d'une bouée cylindrique à l'extrémité bâbord.
- 12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 6 minutes après son signal de départ sera classé DNS. (Ceci modifie les RCV A4 et A5).

12.5 Les croiseurs et les courses croisières (Rond blanc) ont le même départ sous signal d'avertissement pavillons rose et blanc. Le départ des Surprises peut être différent, le signal d'avertissement est le pavillon de la classe.

- 12.6 [DP] [NP] Bateaux en attente : Les bateaux, dont le signal d'avertissement n'a pas été donné, doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.
- 12.7 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF 77. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a)).

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le Comité de Course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.
- 13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).
- 13.3 Modification Parcours Côtier : les pavillons **Charlie/Alpha** envoyés au voisinage d'une marque de parcours (plus signaux sonores brefs) signifient qu'après le passage de cette marque il faut rejoindre directement la ligne d'arrivée.

14. L'ARRIVEE

- 14.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et une bouée cylindrique de type crayon et de couleur jaune, sauf en cas de réduction de parcours à une marque où elle se situera entre un mat arborant le pavillon S et la marque concernée
- 14.2 [DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

15. SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 s'applique (pénalité de deux tours).
- 15.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.
- 15.3 L'annexe T (conciliation) s'applique

16. TEMPS LIMITES

- 16.1 Les temps limites pour finir :

	TEMPS LIMITE POUR FINIR APRES :
Parcours construits monotypes	30 minutes après l'arrivée du premier de sa série
Parcours construits Osiris Habitable	30 minutes après l'arrivée du 4ème de sa série
Parcours côtiers monotypes	3 minutes par mille après l'arrivée du premier de sa série
Parcours côtiers Osiris Habitable	3 minutes par mille après l'arrivée du 4 ^{ème} de sa série

- 16.2 Le délai pour finir est le temps dont les bateaux disposent pour arriver après que le premier bateau a effectué le parcours et fini. Les bateaux ne finissant pas dans ce délai et qui, par la suite, n'abandonnent pas, ne sont pas pénalisés ou n'obtiennent pas réparation seront classés hors délai (TLE) sans instruction. Un bateau classé TLE (Time Limit Expired) doit recevoir les points de la place d'arrivée du dernier bateau qui a fini plus un point. Ceci modifie les RCV. A5.1, A5.2 et A10
- 16.3 Le non-respect du temps cible ne sera pas un motif de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a)).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

- 17.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du Cercle Nautique de Palavas.
- 17.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes à partir de l'heure d'arrivée du dernier bateau dans la dernière course du jour ou à partir de l'heure à laquelle le Comité de Course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour. L'heure sera publiée sur le tableau officiel d'information.
- 17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les Concurrents des instructions dans lesquelles ils sont partie ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située au Cercle Nautique. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information. Avec l'accord de toutes les parties, une instruction pourra avoir lieu sans attendre

l'heure limite de dépôt des réclamations et d'affichage des convocations, dès lors qu'elles estimeront que les conditions de la RCV 63.2 sont remplies.

18. CLASSEMENT

18.1 Pour les croiseurs soumis au système à handicap OSIRIS Habitable, le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps pour les parcours construits indiqués en annexe 2, et temps sur distance pour les parcours côtiers indiqués en annexe 3, avec application du CVL dans les 2 cas.

Pour les ronds blancs, le temps réel retenu pour le classement sera déterminé en appliquant au temps de base un coefficient correcteur égal au rapport des distances parcourues par les croiseurs et les ronds blancs.

Pour les Surprises, le classement sera établi en temps réel.

Les régates CNP2, 7 et 10 font partie du Trophée Baie de Camargue Sailing. Les régates du Trophée ayant leur propre classement, les bateaux des 2 séries OSIRIS Habitable et Surprises participant au challenge seront reclassés au classement général du challenge en excluant les bateaux qui n'ont pas participé aux régates :

- CNP1 pour la CNP2,
- CNP1, 3, 4, 5, 6 pour la CNP7
- CNP1, 3, 4, 5, 6, 8 et 9 pour la CNP10

Toutefois, un bateau qui participe à la CNP2 sans avoir participé à la CNP1 pourra être classé s'il participe à la régate CNP3 ou à la régate CNP4.

- 18.2 Chaque journée de régates donnera lieu à un classement général avec un nombre minimum d'une course pour valider la compétition.
- 18.3 Pour chaque course, le classement sera fait selon le Système à minima (RCV - Annexe A, Article A4). Les bateaux OCS, DNF, DSQ, DNS, TLE, RET, BFD, UFD, DNE et NSC, recevront un nombre de points égal au nombre de classés dans leur groupe pour la course plus 1 point. Les disqualifications DNE ne peuvent être retirées. Les DNC et bateaux non-inscrits recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits de leur groupe pour la régate plus 1 point (ceci modifie la RCV A5.2).
- 18.4 Le classement général final sera l'addition des points obtenus dans chaque course, le vainqueur étant celui qui a le moins de points. Le nombre de tranches de 5 courses déterminera le nombre de courses les plus mauvaises qui seront retirées. Quand 5 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score. Pour 10 courses validées, les deux plus mauvais scores seront retirés, pour 15 courses validées les trois plus mauvais scores et ainsi de suite.
- 18.5 En cas d'ex-aequo, ce sont les meilleures places qui permettront de faire la différence, et, au besoin, le nombre de participations, et, au besoin, le résultat de la dernière course.
- 18.6 Pour participer au classement général, un bateau devra avoir participé à au moins 5 journées de régates.
- 18.7 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour

19. REGLES DE SECURITE

- 19.1 [DP] [NP] Un élargement pourra être mis en place par avenant aux Instructions de Course.
- 19.2 [[DP] NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au Comité de Course aussitôt que possible.
- 19.3 Le canal VHF utilisé en course est le **77**.
- 19.4 Utilisation du bout dehors : sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT

- 20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du Comité de Course ou du Jury.
- 20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du Comité de Course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux Instructions de Course.

21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles a75 minutes avant son signal d'avertissement.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés de la façon suivante :

- Vedette du Comité de Course : Couleur bleu et grise
- Bateau mouilleur : Couleur blanche

23. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du Comité de Course.

24. PRIX

Les prix distribués seront à la discrétion de l'Organisateur.

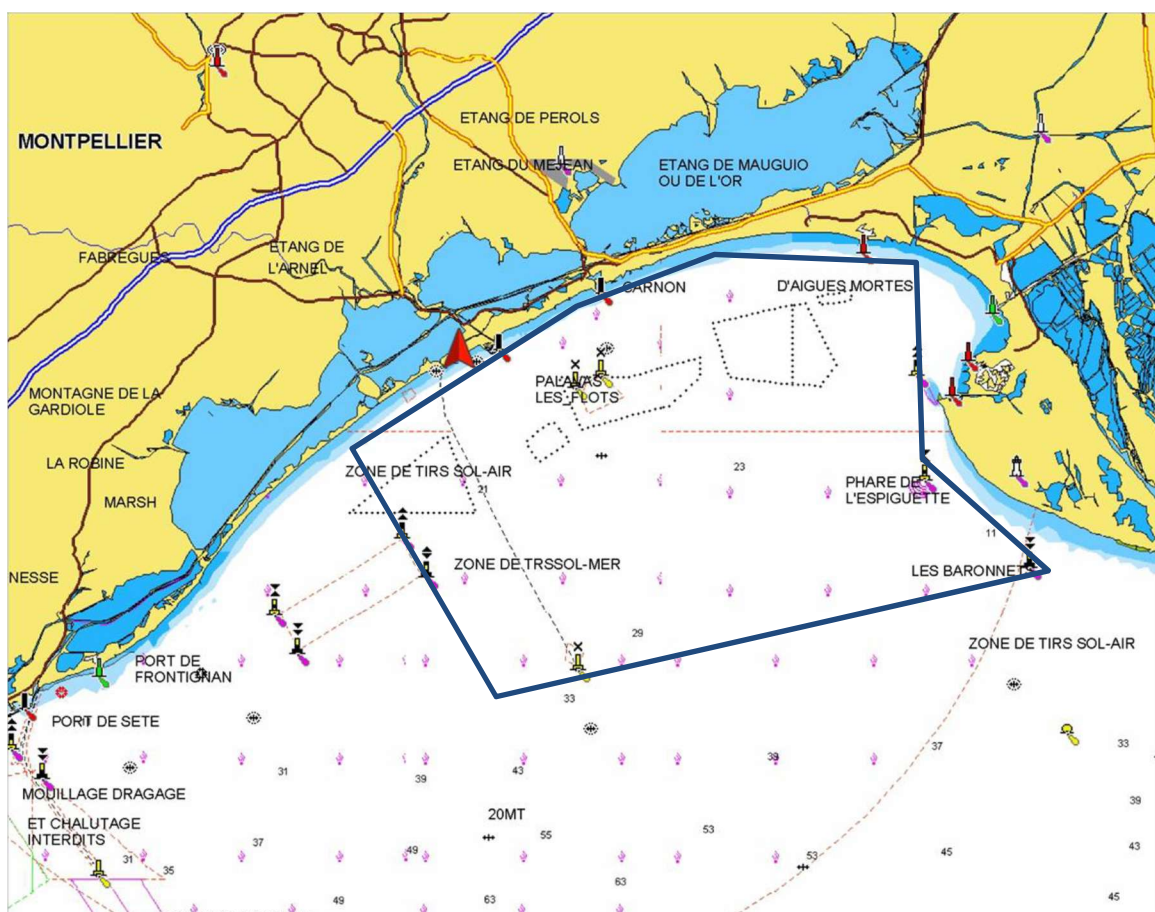
ARBITRES DÉSIGNÉS

Président du comité de course : Alain BACHELLERIE / Hervé TOURNASSAT / Michel NOGUES

Président du jury :

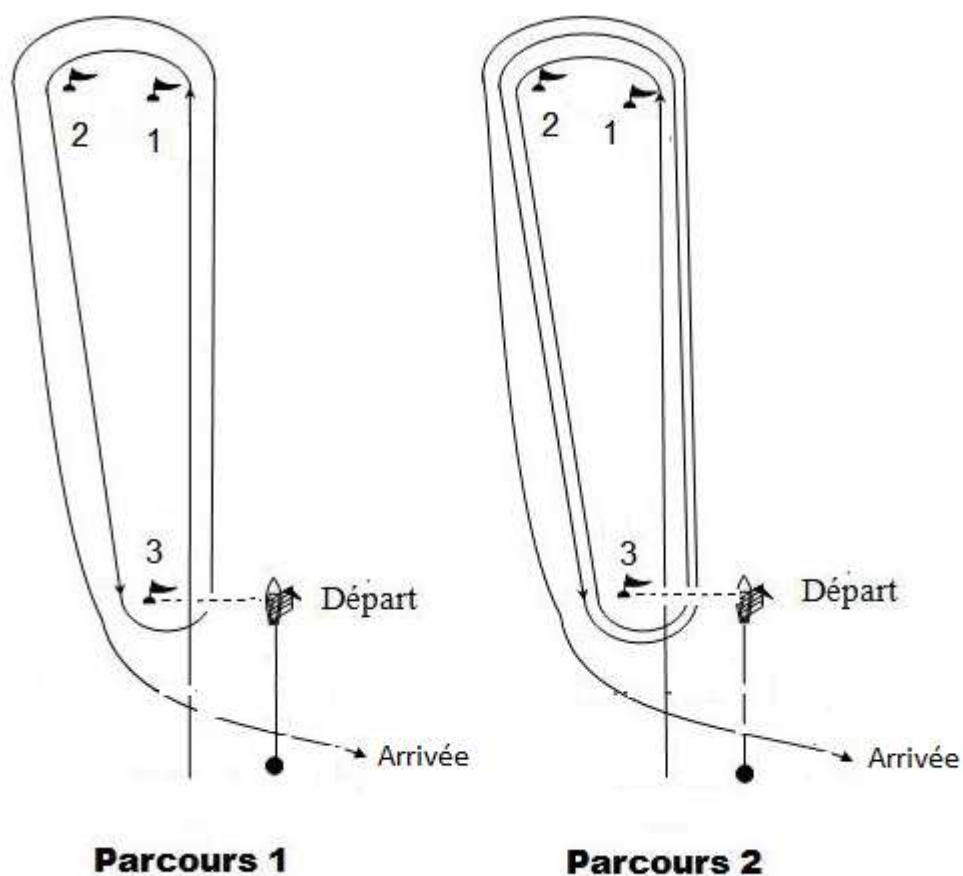
ANNEXE 1 : ZONES DE COURSE

Devant la jetée sud du port de Palavas Les Flots pour les CNP1, 3, 4, 5, 6, 8, et 9.
Environ 2 milles dans le sud du Grand Travers pour les CNP2, 7 et 10.



ANNEXE 2 : PARCOURS CONSTRUITS

CNP 1, 3 ,4, 5, 6, 7, 9 et 10



Parcours 1 : Départ – 1 – 2 – 3 – 1– 2 – 3 – Arrivée

Parcours 2 : Départ – 1 – 2 – 3 – 1– 2 – 3 – 1 – 2 – 3 - Arrivée

Les marques 1-2 et 3 sont à laisser à bâbord

Pour les courses croisières (Pavillon blanc : les bateaux des groupes HN < ou = à 18), les parcours 1 et 2 sont réduits comme suit :

Parcours 1 : 1 tour - Départ → 1 → 2 → 3 → Arrivée

Parcours 2 : 2 tours - Départ → 1 → 2 → 3 → 1 → 2 → 3 → Arrivée

<i>Marques de départ</i>	<i>Marques de parcours</i>	<i>Marques de changement de parcours</i>	<i>Marques d'arrivée</i>
Bouée JAUNE 3	Bouée JAUNE 1-2-3	Bouée ROUGE 1	Bouée JAUNE

En cas de changement de parcours, la bouée 2 ne sera pas remouillée

ANNEXE 3 : PARCOURS CÔTIERS

CNP 1, 3 ,4, 5, 6, 8 et 9

- Les bouées sont mouillées en fonction de la météo du jour des courses. Ces descriptions ne peuvent donner lieu à aucune demande de réparation.
- La Zone conchylicole et la limite des 300 m, si elle est balisée, sont considérées comme des obstacles. Toutefois, les marques cardinales Nord et Est du parc conchylicole peuvent être contournées comme indiqué dans les parcours côtiers.
- La zone de la Réserve Marine de la Côte Palavasienne, délimitée par les bouées A, 1 et 2 (Zone autorisée à la Plongée), doit être considérée comme un obstacle.
- Pour chacun des parcours côtiers définis ci-après, le comité de course peut décider de positionner une bouée de dégagement, l'annonce en sera faite par VHF.

Descriptions et positions approximatives des marques des parcours côtiers :

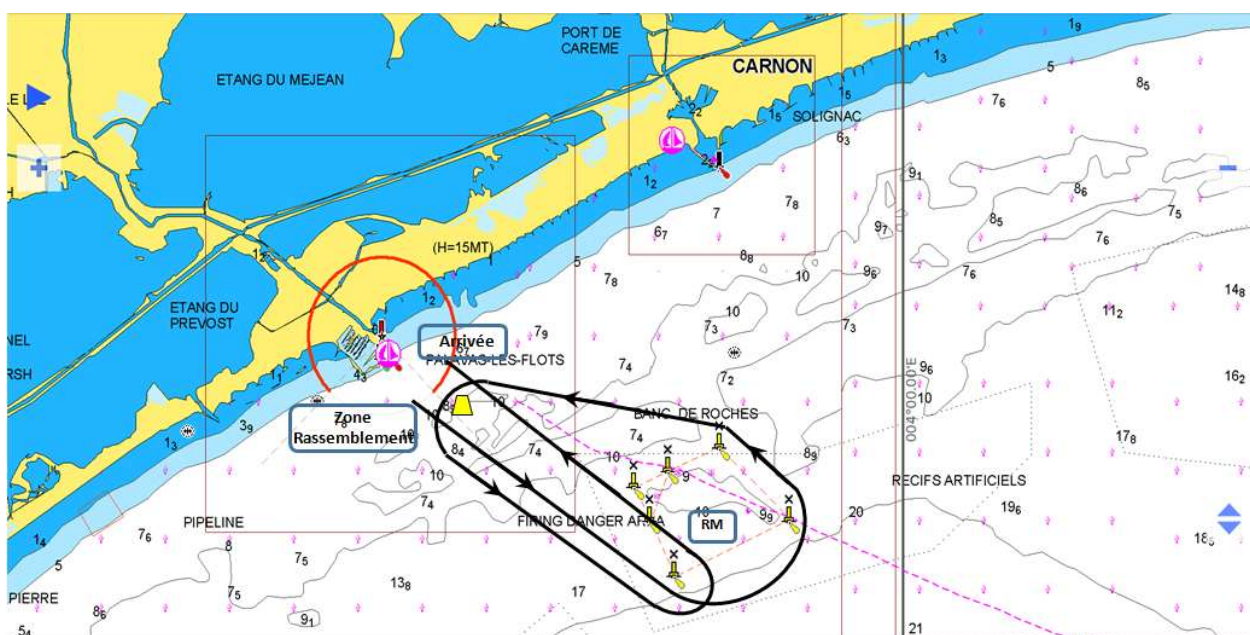
Marques	Description
<i>Dgt – Bouée de dégagement</i>	Bouée Rouge à +/- 0.5 mille du départ dans l'axe du vent.
<i>Pal – Bouée de Palavas</i>	Bouée Jaune 43°31,250'N - 003°56,340'E
<i>Carnon – Bouée de Carnon</i>	Bouée Jaune 43°32,200'N - 003°59,200'E
<i>MG - Maguelone</i>	Bouée Jaune 43°29,400'N – 03°55,000'E
<i>ZC – Zone conchylicole</i>	Cardinale N 43°28,149'N – 03°53,900'E Cardinale E 43°27,457'N – 03°54,460'E
<i>LC - Le Coulombrey</i>	Bouée Jaune 43°28,100'N – 03°57,750'E
<i>EMS - Emissaires</i>	Bouée Sud 43°25,860'N – 3°58,081'E
<i>RM – Réserve Marine Palavasienne</i> <i>RM-A</i> <i>RM-B</i> <i>RM-C</i> <i>RM-D</i>	Bouée A 43°30,770' N – 03°58,003 E Bouée B 43°30,971' N – 03°58,631 E Bouée C 43°30,599' N – 03°59,153 E Bouée D 43°30,323' N – 03°58,296 E

La longueur des parcours est donnée à titre indicatif, elle sera calculée en fonction de la position des bouées.

Parcours N°3 - 8.0 MN

Croiseurs/ surprises : Dpt - Dgt éventuel - RM D bab - RM C bab - RM B bab - Pal bab – RM D bab – Arrivée Pal bab

Ronds blancs : Dpt - Dgt éventuel - RM D bab - RM C bab - RM B bab - Arrivée Pal bab

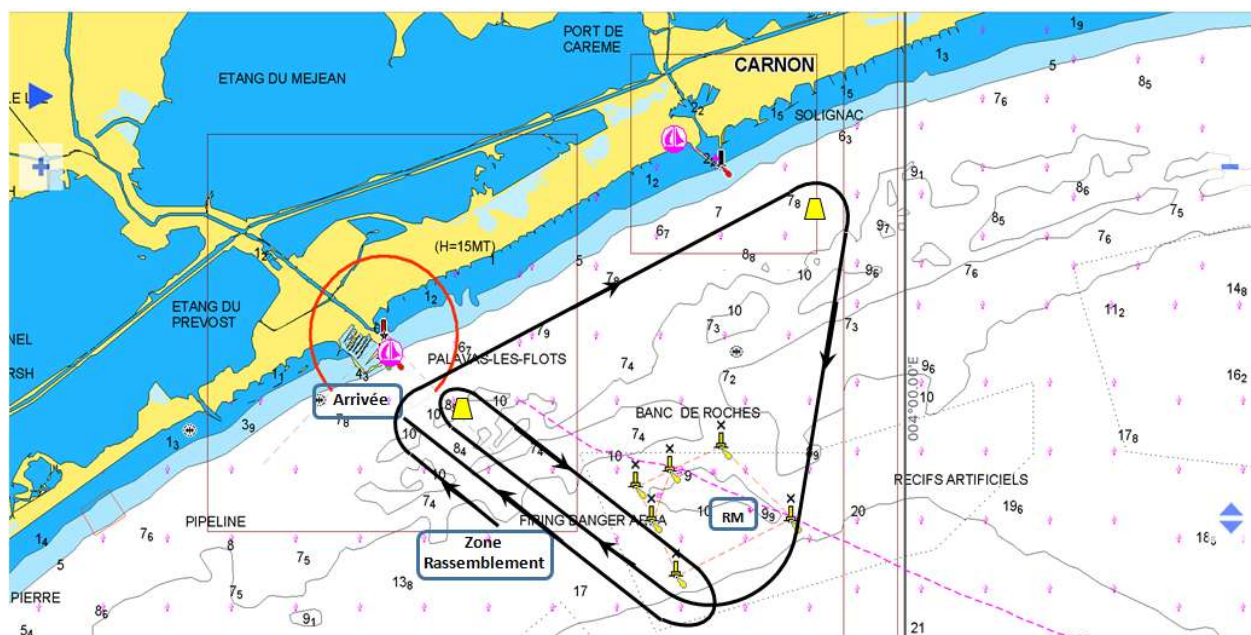


Parcours N°4 – 9.7 MN :

Croiseurs/ surprises : Dpt - Dgt éventuel - Pal trib - Car trib - RM C trib - RM D trib - Pal trib –

RM D trib – Arrivée Pal trib

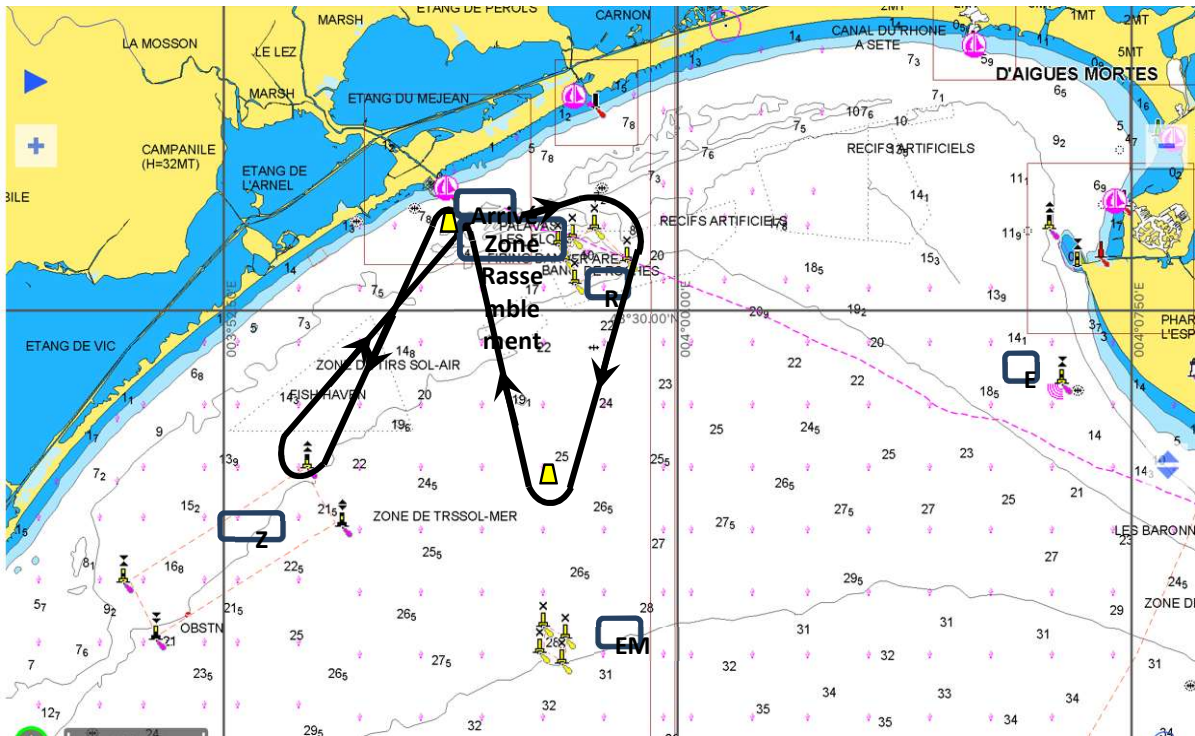
Ronds blancs : Dpt - Dgt éventuel - Pal trib - Car trib - RM C trib - RM D trib - Arrivée Pal trib



Parcours N°5 – 14.8 MN

Croiseurs/ surprises : Dpt - Dgt éventuel - RM A trib - RM B trib - RM C trib - LC trib - Pal bab - ZC N trib – Arrivée Pal bab

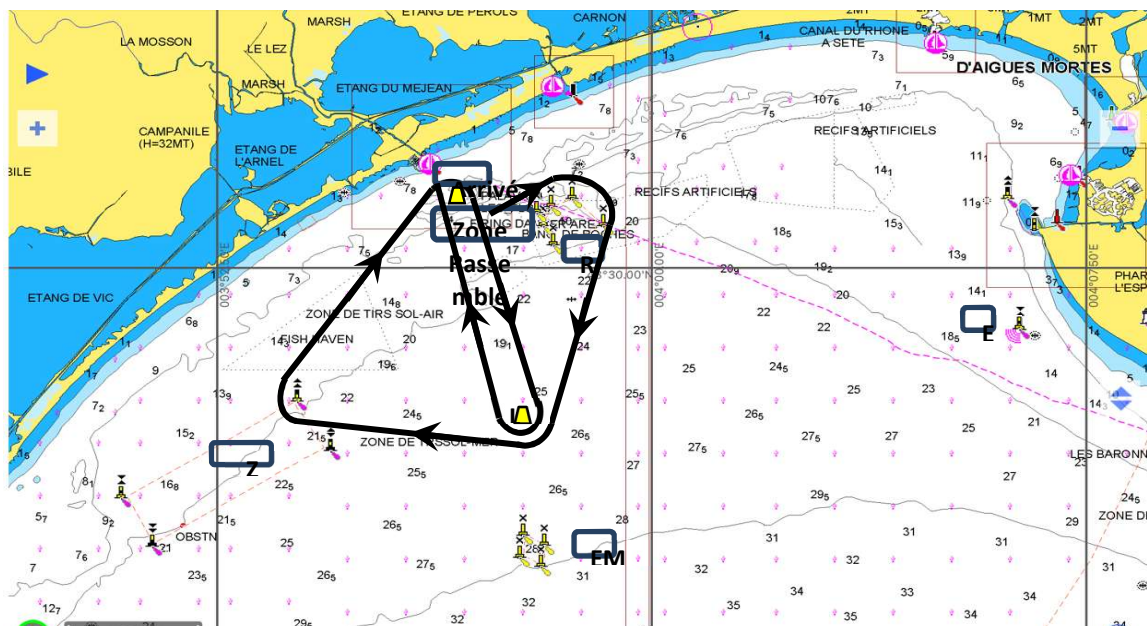
Ronds blancs : Dpt - Dgt éventuel - RM A trib - RM B trib - RM C trib - LC trib - Arrivée Pal bab



Parcours N°6 – 17.5 MN

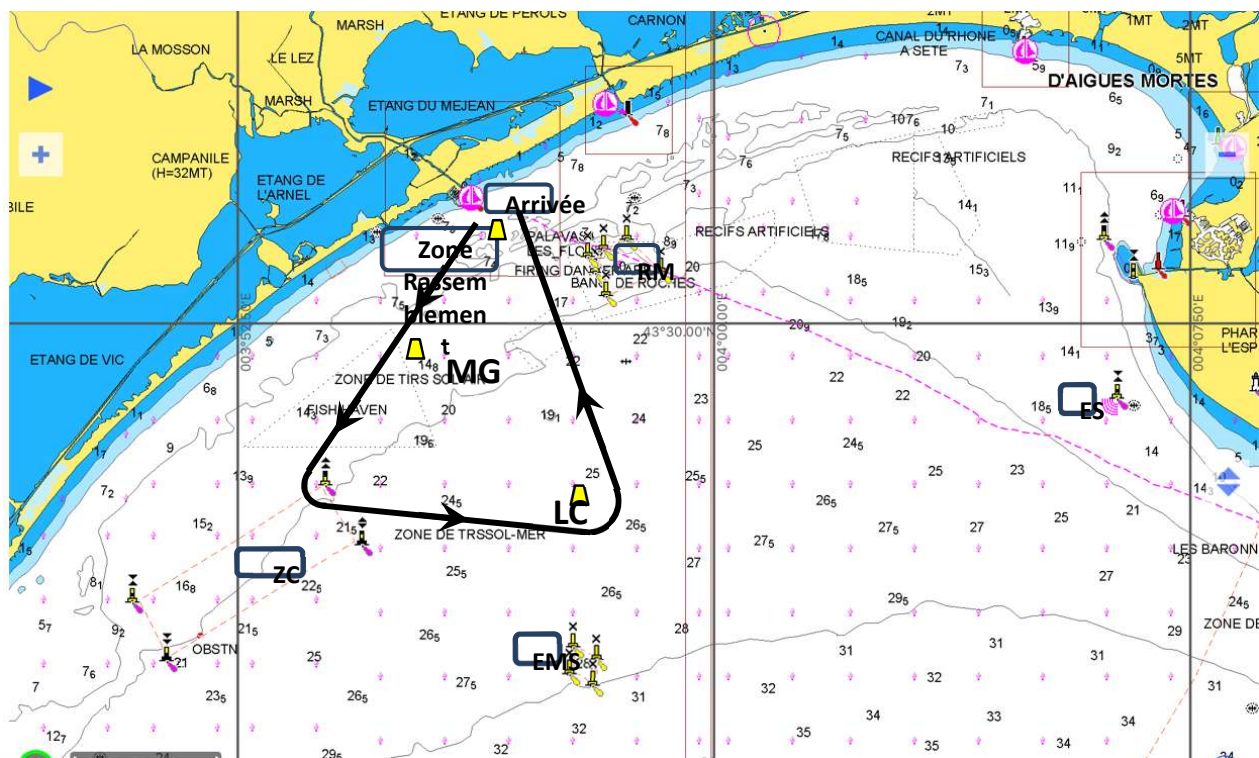
Croiseurs/ surprises : Dpt - Dgt éventuel - RM A trib - RM B trib - RM C trib - LC trib - ZC N trib - Pal trib - LC trib – Arrivée Pal trib

Ronds blancs : Dpt - Dgt éventuel - RM A trib - RM B trib - RM C trib - LC trib - ZC N trib - Arrivée Pal trib



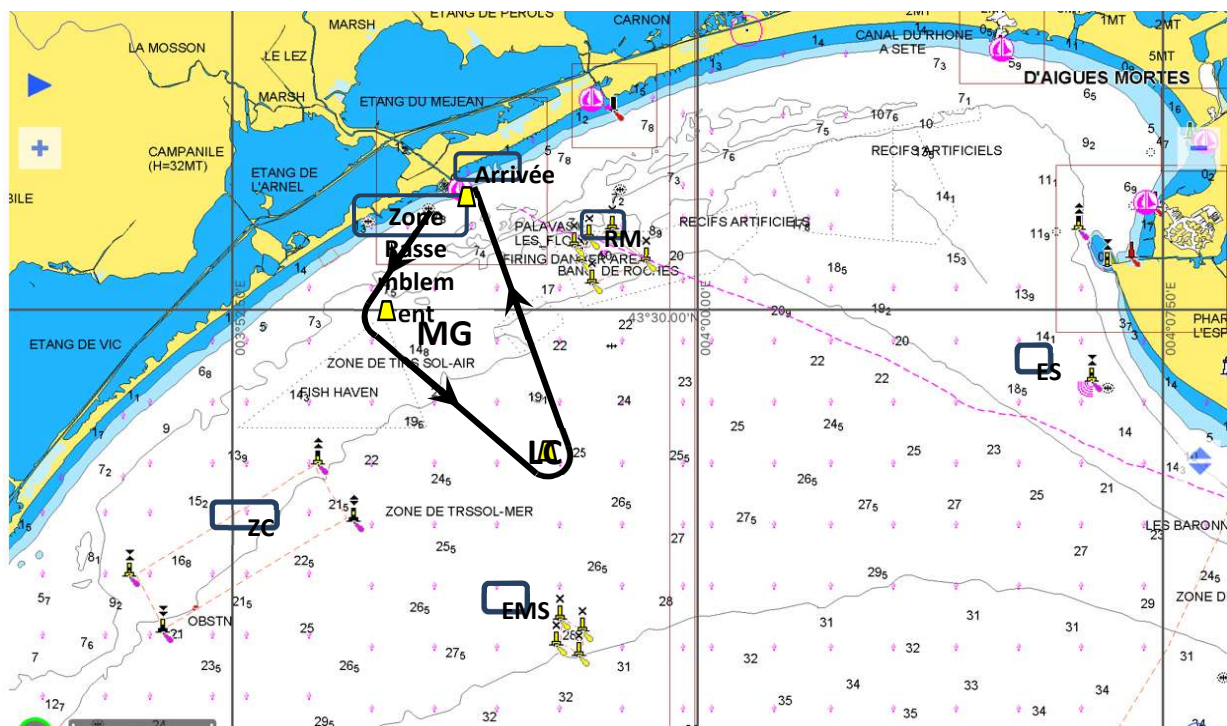
Parcours N°7 – 9.7 MN Croiseurs / surprises

Dpt - Dgt éventuel - MG bab – ZC N bab – LC bab - Arrivée Pal bab



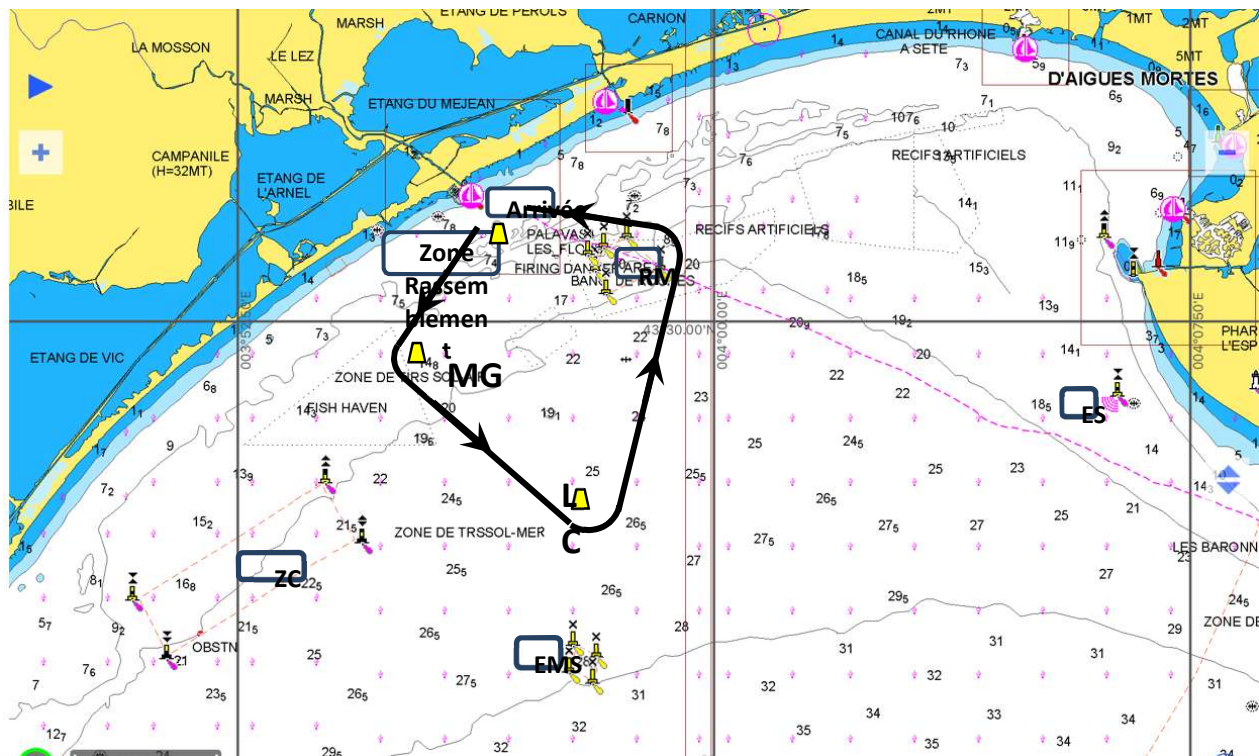
Parcours N°7bis – 8.5 MN : Ronds blancs

Dpt - Dgt éventuel - MG bab – LC bab - Arrivée Pal bab



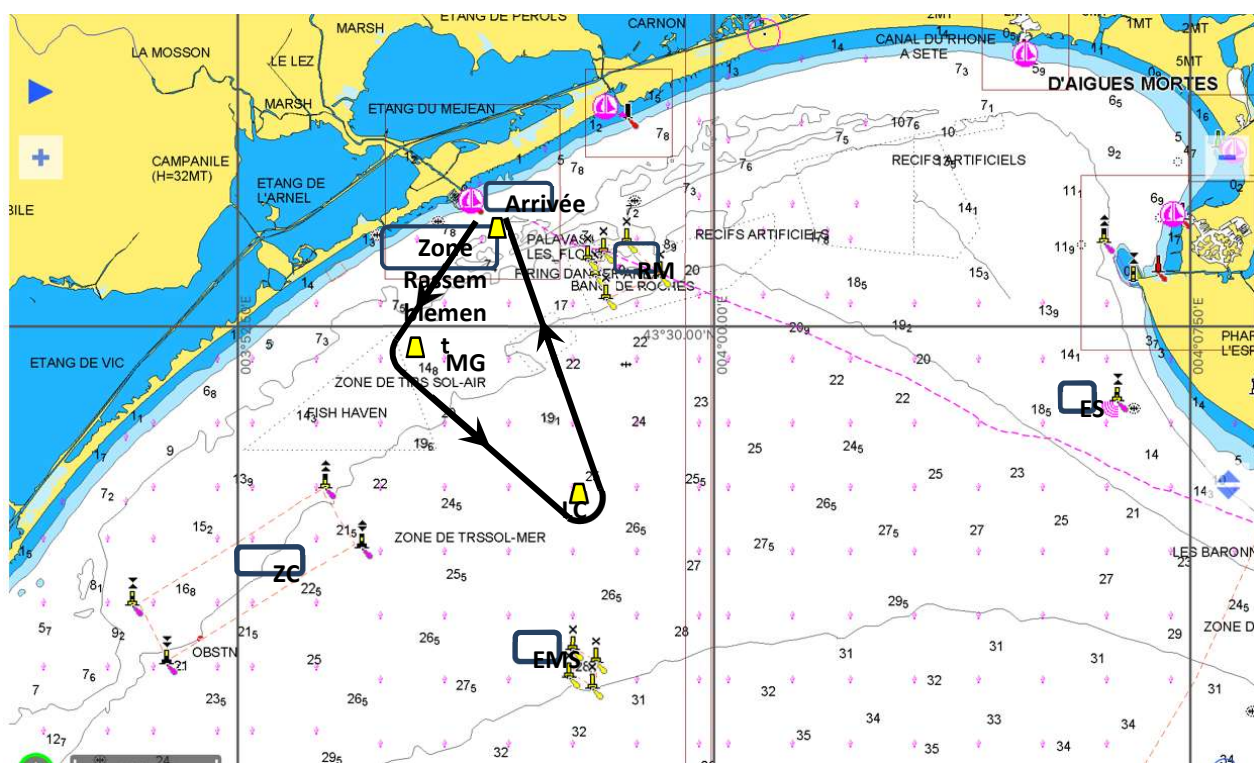
Parcours N°8 – 9.4 MN : Croiseurs / surprises

Dpt - Dgt éventuel - MG bab – LC bab - RM C bab – RM B bab – Arrivée Pal bab



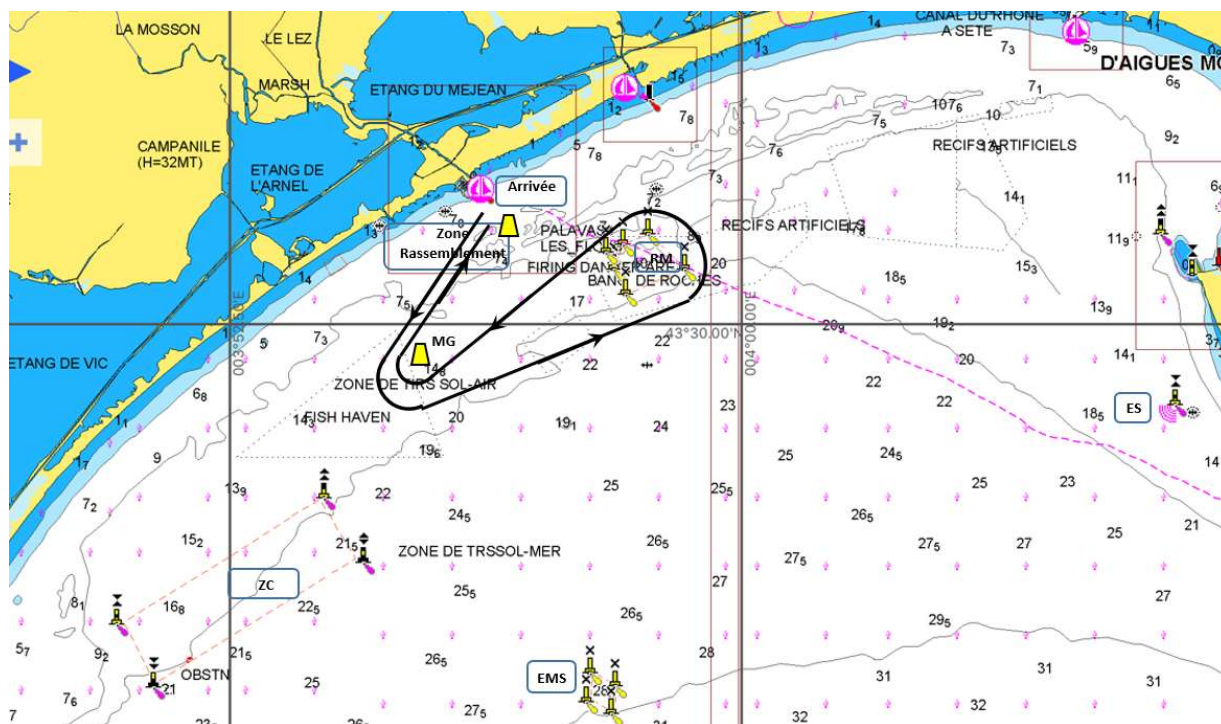
Parcours N°8bis – 8.8 MN : Ronds blancs

Dpt - Dgt éventuel - MG bab - LC bab - Arrivée Pal bab



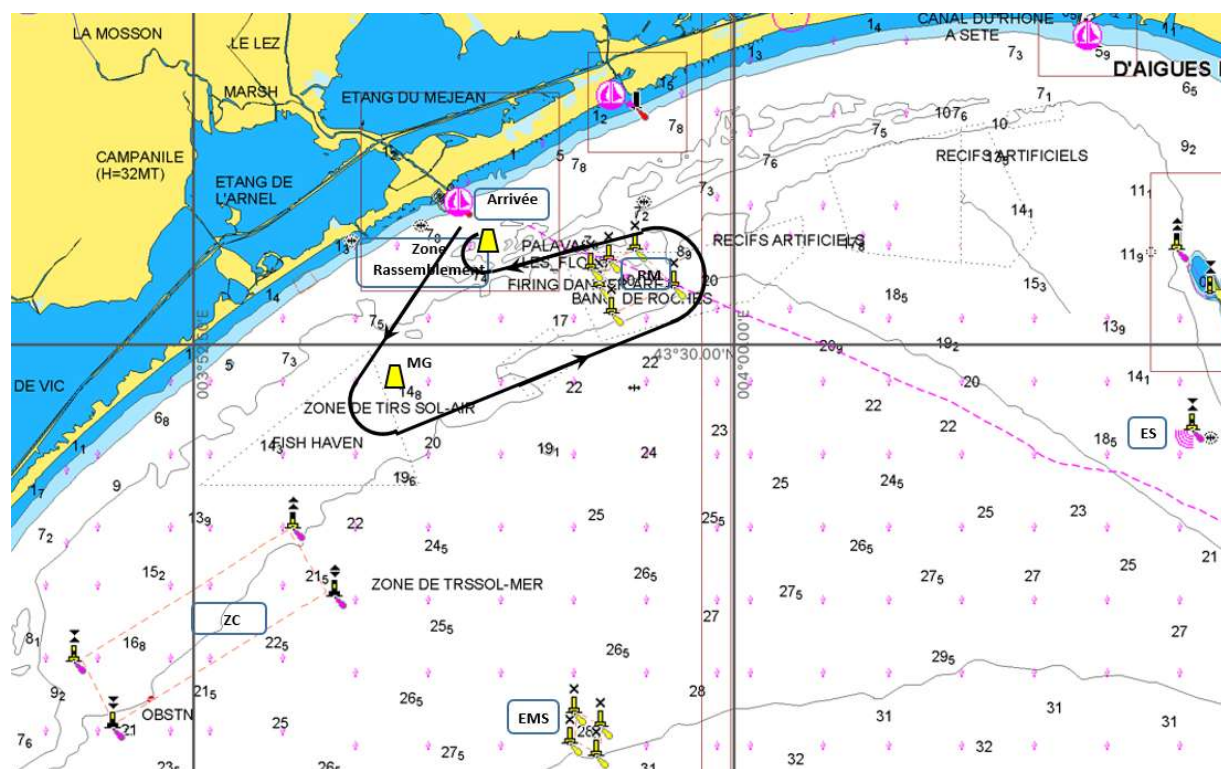
Parcours N°9 – 11 MN : Croiseurs / surprises

*Dpt – Dgt éventuel – MG bab – RM D bab – RM C bab – RM B bab – RM A bab –
MG tri – Arrivée Pal tri*



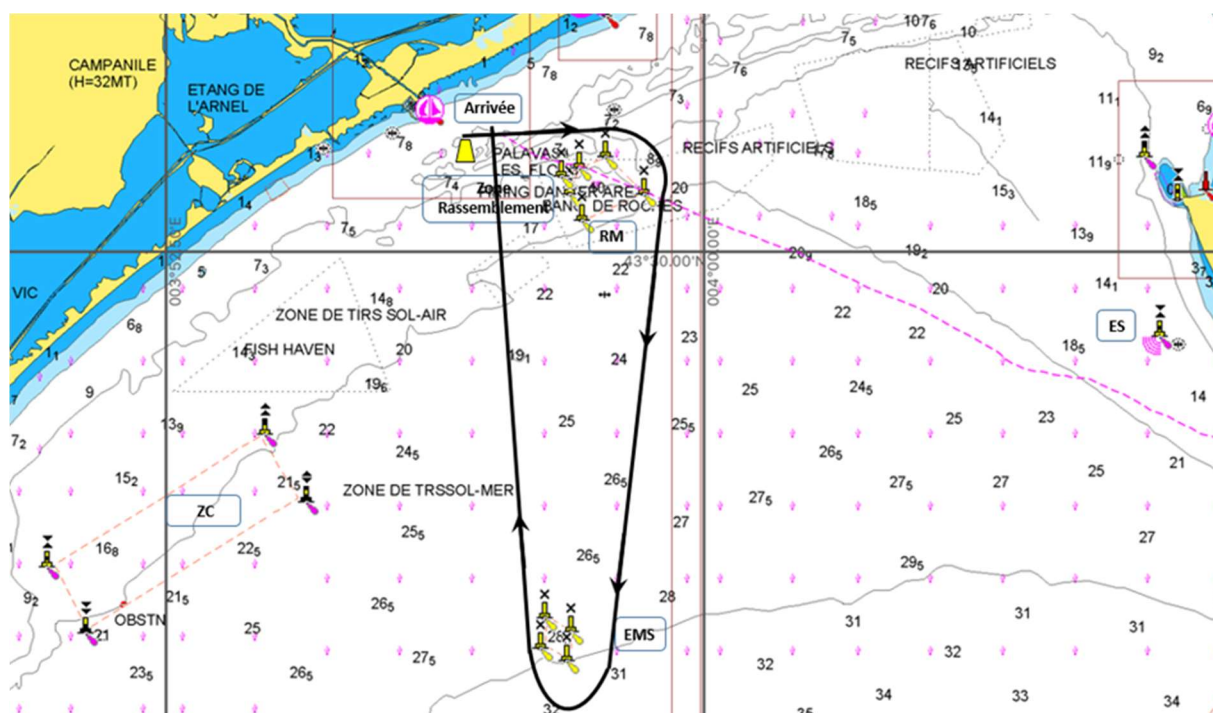
Parcours N°9bis – 8 MN : Ronds blancs

*Dpt – Dgt éventuel – MG bab – RM D bab – RM C bab – RM B bab – RM A bab –
Arrivée Pal tri*



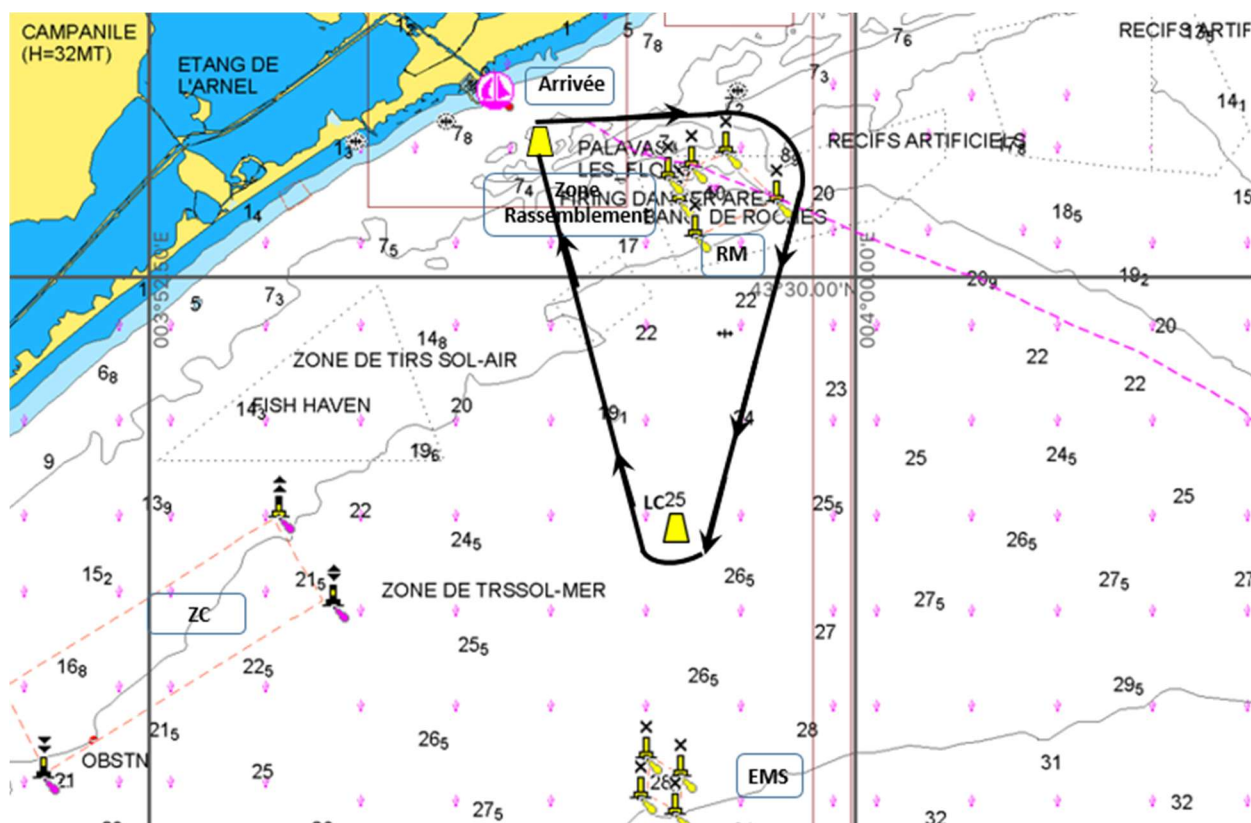
Parcours 10 – 12,6 MN : Croiseurs / surprises

Dpt - Dgt éventuel –RM A tri – RM B tri – RM C tri – EM S tri - Arrivée Pal



Parcours N°10bis – 8,2 MN : Ronds blancs

Dpt - Dgt éventuel –RM A tri – RM B tri – RM C tri – LC tri - Arrivée Pal



ANNEXE 4 : POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques des parcours côtiers (ceci modifie la RCV 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2^{ème} substitut



Et si nécessaire le pavillon de classe des séries concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques des parcours côtiers, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux est effectué.

Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H



accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des séries concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant : « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée ». Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé sauf en conséquence d'une action selon une règle fondamentale ou selon la RCV 69 ou selon la RCV 14 en cas de blessure ou dommage sérieux.